

Les officiers des justices subalternes des seigneuries se recrutent d'ordinaire parmi les notaires, les procureurs ou les praticiens de Québec. Vu la rareté des sujets, le même individu agissait parfois comme juge dans une seigneurie, comme notaire dans un domaine voisin, comme huissier dans une troisième juridiction.

### III

Le premier qui paraît avoir exercé les fonctions de juge dans la seigneurie de Notre-Dame-des Anges, fut Pierre Duquet, sieur de la Chenaye. Ancien élève des Jésuites au collège de Québec, Duquet avait acheté le greffe de Guillaume Audouart, secrétaire du conseil établi en 1647, puis le Conseil souverain lui avait donné une charge de notaire à Québec en 1663. Duquet fut remplacé dans sa charge de juge en 1679 par le notaire Guillaume Roger qui exerça la justice jusqu'en 1702, année de sa mort. De 1702 à 1704, Michel Laferté-Lepailleux, ancien notaire dans Lauzon, posséda la charge laissée vacante par Roger. Il alla s'établir plus tard à Montréal; Pierre Haimard fut son successeur. Le 2 décembre 1718, nommé procureur du roi à la prévôté de Québec, Haimard céda sa place à Etienne Dubreuil, notaire de la capitale, qui exerçait déjà les fonctions de procureur fiscal depuis le 2 juin 1710, ainsi qu'en fait foi la lettre de nomination du P. Vincent Bigot, recteur du collège de Québec et supérieur de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France. (1) En 1720, le notaire Jacques Pinguet de Vaucour héritait de la position de Dubreuil. Après avoir exercé pendant dix années, le 20 juin 1730, les Jésuites lui donnaient comme remplaçant son fils, Jacques Pinguet de Vaucour, notaire royal à Québec. (2) Le 20 juillet 1748, ce titulaire s'étant démis de sa charge, le P. Jean de Saint-Pé nommait pour le remplacer le sieur Turpin, procureur et praticien à Québec. (3) Deux ans après, comme Turpin souffrait d'infirmités continuelles, il reçut, comme successeur, Paul-Antoine-François Lanouillier des Granges, notaire royal à Québec, qui fut le dernier juge de Notre-Dame-des-Anges, et qui exerça ses fonctions jusqu'à la cession du pays. Ses lettres de nomination sont datées du 6 mars 1750. Quelques jours auparavant (3 mars), M. Da... sei-

(1) Registre 8 des insinuations de la prévôté.

(2) Registre 20—           ibid.

(3) Registre 40—           ibid.